

LE PRÉSIDENT

**Compte-rendu du bureau**  
**du 7 juin 2011**

Publié par extrait en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général  
des collectivités territoriales

L'an deux mille onze, le 07 juin, à 17 heures 30, le Bureau de la communauté  
d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni Salle 004 - Espace  
Saint-Marc - 5, place du 6 juin 1944 - 45000 ORLEANS.

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Président

Date de la convocation du Bureau : 31/05/2011

**ETAIENT PRESENTS :**

**BOIGNY-SUR-BIONNE** : Mme Michèle FOULIARD  
**BOU** : Mme Nicole WOJCIK  
**CHANTEAU** : M. Jean-Pierre LEIZOUR  
**CHECY** : M. Jean-Vincent VALLIES  
**COMBLEUX** : M. Jacques BIE  
**MARDIE** : M. Pierre CHARRON  
**MARIGNY-LES-USAGES** : M. Eric ARCHENAULT  
**OLIVET** : M. Hugues SAURY  
**ORLEANS** : Mme Isabelle BARANGER, Mme Muriel CHERADAME, Mme Anne D'AUX, M. Charles-  
Eric LEMAIGNEN  
**ORMES** : M. Alain TOUCHARD  
**SAINT-DENIS-EN-VAL** : M. Jacques MARTINET  
**SAINT-JEAN-DE-BRAYE** : M. David THIBERGE  
**SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE** : M. Christophe CHAILLOU  
**SAINT-JEAN-LE-BLANC** : M. Jackie ZINSIUS  
**SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN** : M. Thierry COUSIN  
**SARAN** : M. Roger RUFFIER  
**SEMOY** : M. Laurent BAUDE

**ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :**

**ORLEANS** : M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Charles-Eric LEMAIGNEN  
**SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN** : M. Christian OLIVE donne pouvoir à M. Hugues SAURY

**ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

**CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA)** : M. Nicolas BONNEAU  
**FLEURY-LES-AUBRAIS** : M. Pierre BAUCHET  
**INGRE** : M. Christian DUMAS  
**ORLEANS** : Mme Béatrice BARRUEL, M. Michel MARTIN, M. Florent MONTILLOT  
**SAINT-CYR-EN-VAL** : M. Christian BRAUX

M. Roger RUFFIER remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée ..... 29  
Nombre de délégués en exercice ..... 29  
Quorum ..... 15



Les délibérations suivantes ont été adoptées :

## **ASSAINISSEMENT**

ASS 01 - Assainissement - Réseaux et ouvrages d'assainissement - Incorporation dans le domaine public - Commune de Saran - Lotissement de l'Etang (allée de l'Oberlin et allée du Rayon d'or) - Approbation d'un procès-verbal de mise à disposition.

Le bureau a approuvé le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages affectés à la compétence assainissement à passer avec la commune de Saran pour les ouvrages situés au sein du lotissement de l'Etang, allée de l'Oberlin et allée du Rayon d'or.

ASS 02 - Assainissement - Réseaux et ouvrages d'assainissement - Incorporation dans le domaine public - Commune de Saint-Denis-en-Val - Lotissement Allée de l'Oseraie - Approbation d'un procès-verbal de mise à disposition.

Le bureau a approuvé le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages affectés à la compétence assainissement à passer avec la commune de Saint-Denis-en-Val pour les ouvrages situés lotissement Allée de l'Oseraie.

ASS 03 - Assainissement - Réseaux et ouvrages d'assainissement - Incorporation dans le domaine public - Commune de Saint-Denis-en-Val - Lotissement Allée des Maraîchers - Approbation d'un procès-verbal de mise à disposition.

Le bureau a approuvé le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages affectés à la compétence assainissement à passer avec la commune de Saint-Denis-en-Val pour les ouvrages situés lotissement Allée des Maraîchers.

ASS 04 - Assainissement - Réseaux et ouvrages d'assainissement - Incorporation dans le domaine public - Commune de La Chapelle-Saint-Mesmin - Lotissement les Clos 2 (rue Dupanloup) - Approbation d'un procès-verbal de mise à disposition.

Le bureau a approuvé le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages affectés à la compétence assainissement à passer avec la commune de La Chapelle-Saint-Mesmin pour les ouvrages situés lotissement les Clos 2 rue Dupanloup,

ASS 05 - Assainissement - Réseaux et ouvrages d'assainissement - Incorporation dans le domaine public - Commune de Saint-Jean-le-Blanc - Lotissement Clos des Helvelles (allée des Helvelles et rue des Morilles) - Approbation d'un procès-verbal de mise à disposition.

Le bureau a approuvé le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages affectés à la compétence assainissement à passer avec la commune de Saint-Jean-le-Blanc pour les ouvrages situés lotissement Clos des Helvelles, allée des Helvelles et rue des Morilles.

## **COHESION SOCIALE**

CS 01 - Habitat-Logement - Commune d'Orléans (ZAC Coligny) - Construction de 30 logements sociaux PLUS ANRU collectifs - Attribution d'une subvention - Approbation d'une convention à passer avec Bâtir Centre.

Le bureau a approuvé l'attribution d'une subvention de 38 315 € au titre de la Communauté d'agglomération, à la SA HLM Bâtir Centre sur une assiette prévisionnelle d'opération de 3 599 026 € TTC, pour permettre la construction de 30 logements PLUS ANRU situés dans le programme Carré Coligny à Orléans et a approuvé la convention de subvention à passer avec la SA HLM Bâtir Centre.



CS 02 - Habitat-Logement - Commune d'Orléans (39 rue du Colonel O'Neil) - Acquisition amélioration de 6 logements sociaux PLAI collectifs - Attribution de deux subventions - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM France Loire.

Le bureau a approuvé l'attribution d'une subvention PLUS de 72 000 € au titre de l'Etat ainsi qu'une subvention PLUS de 31 680 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM France Loire sur une assiette prévisionnelle d'opération de 534 000 € TTC pour permettre l'acquisition amélioration de 6 logements PLAI situés 39 rue du Colonel O'Neil à Orléans et a approuvé la convention de subvention à passer avec la SA HLM France Loire.

CS 03 - Habitat-Logement - Commune de Fleury-les-Aubrais (Clos Camille Desmoulins) - Construction de 5 logements sociaux PLUS individuels - Attribution de deux subventions - Approbation d'une convention à passer avec Immobilière Val de Loire.

Le bureau a approuvé l'attribution d'une subvention PLUS de 4 500 € au titre de l'Etat ainsi qu'une subvention PLUS de 12 000 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM Immobilière Val de Loire sur une assiette prévisionnelle d'opération de 895 211 € TTC pour permettre la construction de 5 logements PLUS situés au Clos Camille Desmoulins à Fleury-les-Aubrais et a approuvé la convention de subvention à passer avec la SA HLM Immobilière Val de Loire .

## DEPLACEMENTS

DEP 01 - Déplacements - CLEO - Liaison Est Ouest - Dispositif d'indemnisation des professionnels riverains - Prêt bonifié - Remboursement d'intérêts d'emprunt.

Le bureau a autorisé le paiement des intérêts d'emprunts contractés par les entreprises dont le montant et la liste sont joints en annexe de la présente délibération et ce dans le cadre du dispositif approuvé par délibération n° 2613 du conseil de communauté du 8 juillet 2010 et n°4043 du conseil de communauté du 14 décembre 2010.

## FINANCES

FIN 01 - Finances - Financement des investissements - Contrat de prêt de 10 M€ à passer avec DEXIA - Approbation.

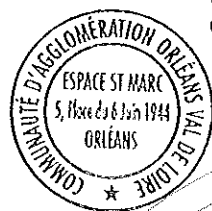
Le bureau a approuvé un contrat de prêt de 10 M€ à passer avec DEXIA Crédit Local.

FIN 02 - Finances - Financement des investissements - Contrat de prêt de 10 M€ à passer avec la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise (BCME) - Approbation.

Le bureau a approuvé un contrat de prêt de 10 M€ à passer avec la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise (BCME).

Fait à Orléans, le            - 9 JUIN 2011

Le Président de la Communauté  
d'agglomération Orléans Val de Loire



Charles-Eric LEMAIGNEN